PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SMITH et BARNES, SOHMER, FISCHER. CROWN.....

MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES.

GRUNEWALD.

715 RUE DU CANAL.

PIANOS MATHUSHEK

SANS EGAUX — PARFAITS

PHILIP WERLEIN, Lt'd.

614-616, RUE DU CANAL.

14 nov

Hotel Grunewald.

Un établissement strictement de première classe.

Rue Baronne, près Canal.

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Ecrivez pour les prix à Thos. Grunewald, gérant. 12 déc—6m

Hotel et Restaurant DE LA LOUISIANE.

LOUIS BEZAUDUN, Propriétaire.

717, 719 et 725 rue Douane près Royale.

12 déc

Restaurant de Paris

TRIPES

à la Mode de Caen,

Le jeudi et le dimanche.

12 dec—dim mar jed—1 an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété attractive et améliorée du Troisième District.

Connue comme No 2247, rue Villeré entre Mandeville et Marigny.

John Mercadal vs Bertha Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,419—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, JEUDI, 3 mars 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les faubourgs Franklin, Troisième District de cette ville, faisant partie du lot No dix huit de l'ilet No 56, sur un plan figuratif fait par Joseph Pilié, ancien voyer de ville le 14 mai 1831 déposé dans le bureau de C. Pollock ancien notaire le 30 du même mois et année; le dit ilet et maintenant désigné par le No 616 et est borné par les rues Marigny, Villeré, Mandeville et Robertson et le dit lot mesure, en mesure américaine, soixante pieds de face sur la rue Villeré (anciennement Girod) par trente deux pieds de profondeur et étant la moitié du fond du lot de terre formant l'encoignure des rues Marigny et Villeré.

Saisi dans l'affaire ci-de-sus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

E. H. Lavillebeuvre, avocat pour le plaignant.

29 janv — 29 30—fév 4 11 18 25 mars 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de valeur du Sixième District,

Formant l'encoignure de l'avenue Henry Clay et de la rue Constance dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Magazine et Webster.

Mutual Loan and Building Co. vs William Villavaso.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 54,055—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 (rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 3 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certain portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district dans l'ilet borné par l'avenue Henry Clay, les rues Constance, Magazine et Webster, étant l'ilet No 26, Burtheville; ladite portion de terre forme l'encoignure de l'avenue Henry Clay et de la rue Constance et mesure trente-un pieds sept pouces et trois lignes de face à l'avenue Henry Clay, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Constance de cent trente-sept pieds six pouces; la dite portion de terre est composée de tout le lot original désigné par le No 9 et la façade de la portion du lot désigné par le No 10 contigu au dit lot No 9 immédiatement dans le fond. Le tout d'après un devis non signé annexé à un acte le 8 août 1876 dans les archives notariales de Jeff C. Wenck.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour les plaignants.

23 jan—28 29—fév 4 11 18 25 mars 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un ilet de terre de valeur, etc., dans le Quatrième District.

Sigmund Mendelsohn vs Joseph J. Hebert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55 219—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:—

Un certain ilet de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme ilet No Soixante Huit, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, et déposé pour référence en l'étude de E Bonny, ancien notaire en cette ville, dont une copie du dit plan est annexé pour référence à un acte passé pardevant E. Barnett, ancien notaire, le 10 mai 1859. Lequel dit ilet est borné par les rues Jonhson, Prieur, Seconde et Troisième, et est subdivisé en dix huit lots de dimensions variées, numérotés de un à dix-huit inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse Orléans.

A. J. Dowers, avocat du plaignant.

21jan—21 22 28—fév 4 11 18 24

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL & LONDON & GLOBE.

Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago.....$3,289,091

Pertes payées pour l'incendie de Boston.....$1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS

GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. M. SORIA.

CLARENCE P. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.

1nov—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,00 00
Actif, 1er Janvier 1898	1,097,20 16
Surplus	304,7[illegible] 0[illegible]

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHAS. LAUDUMIEY, CHAS. D. FOUCHE, OCTAVE LABAERR.

18 juin 97 1an

Au Public.

Avec 1898 commence notre 20me année. Le succès de nos affaires a été phénoménal, favorisés comme nous l'avons été par le patronage du meilleur monde à la Nouvelle-Orléans. Nous considérons qu'il est de notre devoir, et un devoir facile de remercier nos amis de leur patronage; car sans leur aide le succès aurait été impossible.

Nous espérons qu'à l'avenir nous servirons nos patrons avec autant de succès que dans le passé.

Souhaitons à tous "Une bonne et heureuse année."

Tout à vous,

W. G. TEBAULT.

217 à 223 RUE ROYALE.

17 déc—1 an

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—Siméon Emanuel vs ses créanciers—No 55,496, Division A, Cour Civile de District—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Siméon Emanuel soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. F Brewer, notaire public, en son bureau, Hennen Building, en cette ville, le 28ème jour de février 1898, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient supendues, et que Abraham Goldberg Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Ooriéans, Lne, 24 janvier 1898.

(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

B. F. Samuels, avocat, chambre 20, 137 rue Carondelet.

29 jan—29—fév 12 28

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et des débours pour le mois d'octobre 1898 présenté par A. G. Ricks, Receveur de la New Orléans Brewing Association, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

11 fév—11 15 20

LIBRAIRIE FRANCAISE

IMPRIMERIE et CABINET DE LECTURE

L. DERMIGNY,

126 West 25th St. N. Y.

Seul Agent et Dépositaire du *Petit Journal* et des journaux français.

Romans et Livres de fonds prix de Paris.

Nouveautés, Publications diverses, Paroisses romains, Gravures, Musique, Chansons etc.

Editeur du *Guide de Poche* franco-américain illustré des Etats-Unis contenant tous les renseignements intéressant les Français aux Etats Unis, les cartes des Etats-Unis, du Mexique et des Antilles, des villes de New-York, Nouvelle-Orléans, San Francisco, des cables du monde entier et un annuaire de 6500 noms et adresses de Français aux Etats-Unis, notamment ceux de la Nouvelle-Orléans.

Prix: broché 30cents; relié 50 cents.

Avis aux Contribuables.

Le soussigné informe ses clients et le public qu'il s'occupe de prendre des affidavits pour le paiement de licences et de remplir les retours d'assessements.

F. D. CHARBONNET, Notaire.

No 606 rue Gravier, coin Camp. N. O.

23 janv—1m—dim mar ven

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sherif d'un grand Assortiment de Souliers etc.

Isaac Kohlman vs Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,264—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 26 février 1898, à 10:30 heures A.M. des propriétés ci après décrites, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, un grand assortiment de souliers, etc, comme par inventaire.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Edgar M. Cahn, avocat du plaignant.

16 fev—16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District,

Formant l'encoignure des rues Douane et Trémé, et portant les numéros municipaux 1318 rue Douane et 130 rue Trémé.

Veuve A. Grima vs Victor Maubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,261—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 128, borné par les rues Douane, Canal, Trémé et Franklin, lequel dit lot est désigné par le No 1 de l'ilet 18 sur un plan de Bourgeron en date du 4 décembre 1838 et annexé à un acte de vente De Armas, en date du 8 janvier 1839, forme aut l'encoignure des rues Douane et Trémé et mesurant vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de cent quatorze pieds et face à la rue Trémé. Acquis par le défendeur de la succession de C. M. Hayvairt, par acte pardevant Théo Buisson, ancien notaire, en date du 6 janvier 1875, enregistré au Bureau de Transferts, livre 104, page 580.

Saisi dans l'affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant

21jan—21 28—fév 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété du Troisième District.

Veuve A. P. Boyer vs Society New Ladies of Perseverance.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 50,144—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Trosième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Antoine, Annette, Prosper et Claiborne, mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue St-Antoine par cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

F. Rivers Richardson, avocat pour le plaignant

4 fev—4 11 18 25 mars—4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur dans le Sixième District.

John J. Kehn vs Walter L. McConnico.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Pitt, Eléonore et l'avenue Nashville. Auquel morceau ou portion de terre est composé de treize lots de terre, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 16, 19 et 20 conformément au plan en date du 1er février 1898, fait par S. G. De l'Isle, ingénieur civil et voyer, et déposé au bureau du sherif civil, conformement au dit plan les lots Nos 1 à 10 les deux numéros inclusivement mesurant, trente pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Pitt; lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Prytanée; le lot No 16 est à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure des rues Pitt et Eléonore et mesurant trente pieds de face à la rue Eléonore sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles. Et le lot No 19 est à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Pitt et Eléonore, et mesurant trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles. Et le lot No 20 touche au lot No 19 et a la même façade à la rue Pitt sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, et sur le côté vers l'avenue Nashville touche la ligne du fond desdits lots Nos 1, 2, 3 et 4.

Etant la même propriété acquise par le défendeur comme étant une moitié de William H. Fitzpatrick, conformément à un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 9 mars 1894 et enregistré au Bureau des transferts; livre 151, folio 244, et étant aussi la même propriété acquise par le défendeur; quant à l'autre moitié de Horace C. Reese, par acte passé pardevant J. Z. Spearing, notaire, en date du 2 mars 1893 et enregistré au Bureau des transferts, livre 147, folio 114.

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Howe, Spencer & Cooke, Avocats pour les plaignants.

4fév—4 5 11 18 25—mars 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Premier District,

Rosetta Gravel Paving and Improvement Company vs Louis J. Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,630—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 mars 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans l'ilet No 680, Premier District de cette ville, borné par l'avenue Hagan, les rues Rendon, Banks et Baudin, mesurant quatre-vingt sept pieds de face à l'avenue Hagan sur cent quatre pieds au pouce et deux lignes de profondeur et désigné sur les listes d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans comme lots Nos Un, Deux et Trois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Buck, Walshe & Buck, avocats pour les plaignants.

28 janv—28 29—fév 4 11 18 25—mar 3

A. W. MOFFETT.

Encoignure BASSIN et TOULOUSE

A la tête du vieux Bassin, Nlle-Orléans, Lne

NEGOCIANT

En, bois de chêne, noyer, peuplier, pin blanc pin jaune et cyprès.

AUSSI

Planches pour planchers et plafonds, voligé Etc., etc.

J'ai constamment en main le stock le plus grand et le plus varié de chêne et de noyer dans l'Etat, que je suis prêt à couper en matériel de wagon, tel que brancards pour wagon, potteaux rails, etc

1er mars—1

JULES ANDRIEU,

Successeur de

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

912 rue Gravier.

CHEMIN DE FER LOUISVILLE ET NASHVILLE.

Le temps le plus rapide entre la Nouvelle-Orléans et New York est maintenant par le service double quotidien des trains limités du chemin de fer Louisville et Nashville.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

Compagnie Générale TRANSATLANTIQUE.

Ligne Directe au Havre, Paris (France)

Partant chaque SAMEDI, à 10 heures A. M., du quai No 42, pied de North River, rue Morton.

LA NORMANDIE, 19 février.
LA CHAMPAGNE, 26 février.
LA BRETAGNE, 5 mars.
LA GASCOGNE, 12 mars.
LA NORMANDIE, 19 mars.
LA CHAMPAGNE, 26 mars.

Agence Générale pour les Etats-Unis et le Canada, 3, Bowling Green, N. Y.

E. E. PREVOST, 45 rue Baronne, Agent Général au Sud.

12 fév—

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

HUDSON.....Mercredi, 23 février
LOUISIANA.....Mercredi, 2 mars.
CREOLE.....Mercredi, 9 mars

Sortiront de leur quai à 8 a. m. du pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marinesur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour à tous les Points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Les agrémente pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour frets ou passage s'adresser ALEX. HARRIS, Agent, —1an No 313 rue Carondelet

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALFRED C. GREEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

The Orleans Sugar Plantation,

DANS LA PAROISSE D'ORLEANS.

A peu près à 5 milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans sur la rive droite du fleuve Mississipi.

A L'ENCAN—A CREDIT.

Dans l'affaire de John Flathers vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D — No 38,869.

PAR ALFRED C GREEN, Encanteur. — Bureau No 828 rue Commune. —JEUDI 24 février 1898, à midi, à la Bourse de propriétés foncières, Nos 629 et 631 rue Commune de la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté et signé dans l'affaire ci dessus le 21 janvier 1898, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Un certain morceau de terre** en plantation sucrière, situé dans cette paroisse, à peu près à 5 milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant environ 28 arpents de face audit fleuve sur environ 40 arpents de profondeur, le tout plus ou moins, borné sur la ligne supérieure par la propriété de Fazende, et sur la ligne du bas par la propriété de C. Lacoste.

2° **Un certain morceau de terre** situé à peu près à 5 milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi et en cette paroisse mesurant environ 5 arpents de face audit fleuve sur environ 40 arpents de profondeur, le tout plus ou moins borné sur la ligne du bas par la propriété anciennement appartenant à M. Fazende et sur l'autre ligne par la propriété de feu G. Bouligny.

3° **Sept lots de terre** se touchant et situés dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à peu près à 5 milles de la ville de la ville de la Nouvelle-Orléans. Les dits lots sont numérotés de 1 à 7 sur un plan fait par Giroux et Castaing, le 17 février 1851 et déposé avec Théo Guyol, notaire, numéroté 213; le lot No 1 mesurant environ 285 pieds de face au fleuve Mississipi sur environ 40 arpents de profondeur.

Le lot No 2 mesure environ 295 pieds de face au dit fleuve, sur environ 40 arpents de profondeur. Les lots Nos 3 à 7 inclusivement mesurent chacun environ 154 pieds de face au dit fleuve, sur environ 40 arpents de profondeur, au pied anglais, toutes mesures plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, excepté la portion supérieure du lot No 1, mesurant 90 pieds de face au dit fleuve, sur une profondeur de 40 arpents, borne sur le côté supérieur par les terres appartenant aux héritiers de C. Lacoste, et sur le côté du bas par la portion qui reste du lot No 1.

4° **Un certain morceau de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 4 milles au bas de cette ville, mesurant environs 2 1/2 arpents de face au dit fleuve Mississippi sur environs 40 arpents de profondeur, le tout plus ou moins borné sur la ligne supérieure par la propriété A. B. C. Lacoste et sur le côté inférieur par la propriété anciennement appartenant au dit insolvable.

5° **Deux certains morceaux de terre** situés dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à peu près 6 milles au bas de cette ville et touchant dans le fond à la plantation du dit insolvable. Etant la section fractionnelle des Nos 22 et 23 dans le Township No 14, range sud No 25 Est, District Sud Est de la Louisiane, ouest du fleuve Mississipi et contenant environ une superficie de 32 20/100 acres ou environ 8 1/4 arpents plus ou moins. Avec toutes les bâtisses et améliorations sur la susdite propriété décrite. Le tout sera plus amplement décrit par référence aux procédures dans l'affaire No 34,160 et l'inventaire déposé dans l'affaire, qui sera offert comme référence dans cette affaire Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

La propriété ci-dessus décrite peut être vendue séparément ou en bloc, comme il sera décidé le jour de la vente.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit s'il y en a, à 12 mois de crédit, avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement avec les clauses usuelles de garanties, le paiement différent doit être garanti par hypothèque spéciale. Les taxes de l'année courante seront assumées par l'acquéreur

L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de dix pour cent du prix de son enchère au comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jas McConnell Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

JNO. H. O'CONNOR, Syndic,

Bureau 828 rue Commune.

23 jan—23 30—fév 6 13 20 24

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Succession de John Voelkel vs William Durck.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 18,573—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R H Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local, coin des rues Amélia et Tchoupitoulas dans le 6ème District de cette ville, le MERCREDI, 23 février 1898, à 11:30 heures A. M., précises de la propriété ci-après décrite, à savoir: Le contenu d'une buvette, comptoir, étagères, glacière pour bière, chaises, tables, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY, Constable de la Quatrieme Cour de Cité.

14 fév - 14 18 23

E S. Stoddard vs W. B. Fahey.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 35,745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette, entre Camp et Magazine, le MERCREDI 23 février 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc., et une vache rouge.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P FOLEY, Constable de la Première Cour de Cité.

13fév—13 18 23

M. et Mme Walter G. Saiaun versus Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54 039—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Escouase, syndic provisoire des créanciers de cette affaires, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.

12fev—12 16 21

Succession de J. D. Crawford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 54,262—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Anna Crawford, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

11 fév—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 52,945—Cour Civile de District—Division D—Alphonse W. Miller vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la pétition ci-dessus soit enregistrée et que la cession des biens soit acceptée et qu'un avis duquel soit donné aux créanciers d'Alphonse W. Miller comme l'ordonne la loi; qu'une réunion de créanciers dudit Alphonse W. Miller, soit convoquée pardevant M. C. Soniat, notaire public, en son bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 4me jour de mars 1898, pour y délibérer sur cette application, comme l'ordonne la loi. Que Wm. K. Horn, avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues jusqu'à ce que l'on arrive à une décision.

Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1898.

[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2 fév—2 16—mars 3

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DU COMMISSIONNAIRE.

VENTE SPECIALE DU COMMISSIONNAIRE No 12,626—Judah Hart vs Municipal Ice Manufacturing Company — Dans l'intervention de T. F. Stewart, syndic de la Southern Ice Machine Company—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, [Division de la Nouvelle Orléans].

Conformément à un décret rendu par l'Hon Don A. Pardee, juge de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane Division de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et d'un ordre octroyé par la dite Cour et à moi adressé je vendrai à la criée publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, sans estimation, sur les lieux, coin des rues Sud Water et Market, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, lundi le 14ème jour de mars 1898, commençant à 11 heures A. M., la propriété suivante décrite à savoir—

Les terres et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant et particulièrement décrite dans un acte hypothécaire passé pardevant Jefferson C. Wenk, notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, le 30me jour de janvier 1892, comme suit, à savoir:

1° Sept certains lots de terre de batture ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Water, Market, New Levee et St James, formant ensemble une portion de terre ayant un mesurage collectif comme suit:

Une façade à la rue Water de cent soixante-dix-sept pieds, dix pouces; une profondeur et façade à la rue Market, dont il forme l'encoignure, de cent soixante-douze pieds, sept pouces et six lignes, de la le long de la ligne de profondeur perpendiculaire rue Market et parallèle à la rue Nouvelle Levée, cent cinquante neuf pieds six pouces et sur l'autre ligne du fond courant vers la rue Water quatre-vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes d'après un devis fait à la requête de McCloskey, Bigley & Co., le 30 octobre 1870, par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville; les dix-sept lots sont aussi désignés par les numéros "sept" à "treize" inclusivement de l'ilet No "34 A" sur un plan par Louis Pilié, ancien voyer de ville, le 29 juin 1867, déposé en l'étude de Henry C Dibble, ancien notaire, et sont décrits comme suit, à savoir:

Sept certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés sur la batture du Premier District de cette ville, désignés par les Nos Sept à Treize inclusivement de l'ilet "34 A", borné par les rues Peters (anciennement New Levee) Water, Market et St James, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 29 juin 1867 et déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, comme plan No 19, d'après ledit plan lesdits lots mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No sept mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes sur la ligne de côté, le séparant du lot No six et cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté, le séparant du lot No 8, mesurant vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds, sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de côté, le séparant du lot No sept, et cent vingt pieds trois pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No neuf; le lot No neuf mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds, sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No huit, et cent six pieds, quatre pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No dix; le lot No dix mesurant vingt-neuf pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds, sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent six pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No "neuf"; et cent dix neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No "onze"; le lot No "onze" mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No "dix", et cent trente-deux pieds six pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No "douze", le lot No "douze" forme l'encoignure des rues Water et Market, et mesurant vingt neuf pieds, sept pouces et cinq lignes de face à la Water, vingt six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente deux pieds, six pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No Onze et une profondeur et façade à la rue Market de cent quarante cinq pieds, sept pouces et six lignes, et le lot No Treize mesurant vingt sept pieds de face à la rue Market, la même largeur dans le fond sur cent six pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles; ainsi tout et particulièrement les machines, bouilloires, mécaniques et toutes autres dépendances de la dite manufacture de glace appartenant à la dite compagnie, et sur les dits lieux, ensemble avec les dépendances et accessoires qui s'y trouvent et comprenant la manufacture entière de la dite compagnie. La dite vente sera faite dégagée et libre de tous liens, charges qui peuvent se trouver dans cette affaire et spécialement libre de tous liens et charges résultant de l'hypothèque exécutée le 30e jour de janvier 1892, pardevant Jefferson C. Wenck, notaire public et de toutes les réclamations d'aucuns porteur ou porteurs des bons et coupons garantis par la dite hypothèque, et libre de tous liens et charges de toute hypothèque postérieure ou lieux ou privilèges, mais sujet aux taxes sur la propriété pour l'année dans laquelle la dite vente est faite, lesquelles seront assumées par l'acquéreur.

Pour de plus amples renseignements, voyez le décret enregistré dans le